

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-12-6

N° applicatif 3495

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Diffusion, création et pratiques artistiques

Service consulté

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE SOUTIEN AUX RELAIS ET OPERATEURS CULTURELS, POLES RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES, FESTIVALS D'ENVERGURE ET STRUCTURES POUR LA PRATIQUE ARTISTIQUE ET CONVENTION DE PARTENARIAT

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente, au titre du soutien aux relais et opérateurs culturels, lieux de diffusion, pôles ressources musiques actuelles, festivals d'envergure et structures ressources pour la pratique artistique, d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 1 708 980 € dont 1 693 980 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement et de m'autoriser à signer les conventions financières à intervenir avec les structures concernées. Le rapport propose aussi l'approbation d'une convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêts Culturels de Sarre-Union.

Les demandes de subvention mentionnées dans le présent rapport et relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs mentionnés ci-dessous (récapitulées dans l'annexe 1) ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission territoriale Centre Alsace et de l'équité territoriale du 24 mars 2022 et des Commissions territoriales de l'Agglomération de Mulhouse du 15 mars 2022, de la Région de Colmar du 21 mars 2022, de l'Eurométropole de Strasbourg du 22 mars 2022, du Sud Alsace du 24 mars 2022, du Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg du 24 mars 2022 et de l'Ouest Alsace Saverne – Molsheim du 24 mars 2022.

I. SOUTIEN AUX RELAIS ET OPERATEURS CULTURELS, LIEUX DE DIFFUSION, POLES RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES ET FESTIVALS

a) Relais culturel

La Collectivité européenne d'Alsace soutient la création et la diffusion sur l'ensemble du territoire alsacien. Au titre de ce soutien, la collectivité est partenaire de 17 Relais culturels. Ces liens sont formalisés par des conventions d'objectifs prenant fin pour la plupart au 31 décembre 2022. Dans le cadre de la déclinaison des orientations stratégiques pour la culture et du rapport sectoriel concernant la création et la diffusion qui sera soumis au vote des Conseillers d'Alsace pour le second semestre 2022, l'année en cours doit permettre la préparation d'un référentiel pour un partenariat d'objectifs harmonisé à l'échelle alsacienne, dans la perspective de nouvelles conventions à partir de 2023.

Il est à noter que l'Espace 110 à Illzach, devenu récemment relais culturel, est soutenu hors convention d'objectifs.

Par ailleurs, l'association Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) de Kingersheim est financée au titre du label « scène conventionnée d'intérêt national mention art, enfance, jeunesse ». La convention multi partenariale associant l'Etat, la Région Grand Est, la Commune de Kingersheim et la Collectivité européenne d'Alsace, arrivée à échéance le 31/12/2021, fera l'objet d'une proposition de renouvellement au cours de l'année 2022.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les 17 relais culturels pour la réalisation de leurs projets artistiques et culturels pour un montant total de 605 760 €, réparti ainsi :

- 36 100 € pour la Commune de Wissembourg pour la Nef
- 23 400 € pour la Commune de Niederbronn-Les-Bains pour le Moulin9
- 25 500 € pour la Commune de Soultz-Sous-Forêts pour la Saline
- 78 400 € pour la Commune de Sélestat pour la régie autonome des Tanzmatten
- 24 000 € pour la Commune d'Erstein pour le Relais Culturel d'Erstein
- 15 000 € pour la Commune de Kembs pour l'Espace Rhénan
- 30 000 € pour la Communauté de Communes Thann-Cernay pour les Relais culturels de Thann-Cernay
- 15 000 € pour la Commune de Huningue pour le Triangle
- 15 000 € pour la Commune de Saint-Louis pour La Coupole
- 44 160 € pour l'association culturelle de Reichshoffen pour la Castine
- 78 400 € pour l'association Relais Culturel de Haguenau
- 49 200 € pour l'association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb
- 51 000 € pour l'association 13^{ème} sens / Espace Athic à Obernai
- 55 600 € pour l'association Espace Rohan à Saverne
- 15 000 € pour l'association Espace 110 à Illzach
- 20 000 € pour l'association La Passerelle à Rixheim
- 30 000 € pour l'association Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) de Kingersheim.

b) Opérateurs culturels

Les Opérateurs culturels mettent en œuvre une programmation culturelle majoritairement professionnelle, intégrant des résidences, des actions de sensibilisation en direction de publics différenciés et participent au développement culturel d'un territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir 4 Opérateurs culturels pour la réalisation de leurs projets artistique et culturel pour un montant total de 37 000 €, réparti ainsi :

- 10 000 € pour Sur les Sentiers du Théâtre ;
- 12 000 € pour Léopard ;
- 5 000 € pour Estro ;
- 10 000 € pour Tréteaux de Haute Alsace.

c) Lieux de diffusion

Comme les relais culturels et les opérateurs culturels, les lieux de diffusion contribuent à un aménagement équilibré du territoire en matière d'offre culturelle. Ils favorisent une permanence artistique et culturelle, accompagnent les artistes alsaciens dans la réalisation de leurs projets de création artistique et favorisent la pratique artistique et culturelle.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir 10 lieux de diffusion pour la réalisation de leur projet artistique et culturel, pour un montant total de 641 000 €, réparti ainsi :

- 63 000 € pour l'APCA – Théâtre de la Choucrouterie,
- 160 000 € pour La Filature,
- 22 000 € pour l'association Pôle Sud,
- 55 000 € pour l'association TJP,
- 35 000 € pour le Théâtre du Marché aux Grains,
- 40 000 € pour le Centre européen d'actions artistiques contemporaines (CEAAC),
- 71 000 € pour le Centre rhénan d'art contemporain Alsace (CRAC Alsace),
- 135 000 € pour La Comédie de Colmar,
- 45 000 € pour l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC),
- 15 000 € pour l'association Becoze au titre de l'espace Django.

Il est à noter que :

- **Centre rhénan d'art contemporain Alsace (CRAC Alsace), Théâtre du Marché aux Grains (TMG), APCA – Théâtre de la Choucrouterie, Pôle Sud et TJP** : les conventions pluriannuelles et multi partenariales sont arrivées à échéance le 31 décembre 2021. Elles feront l'objet d'une proposition de renouvellement au cours de l'année 2022. Afin de permettre à ces associations de poursuivre leurs activités sans attendre la finalisation de ces démarches contractuelles multi partenariales, les Commissions territoriales Sud Alsace pour le CRAC Alsace, Ouest Alsace pour le TMG et Eurométropole pour l'APCA - Théâtre de la Choucrouterie, Pôle Sud et TJP ont proposé de soutenir ces structures en 2022 sur la base de montants identiques à 2021 ;
- **CRAC Alsace** : le CRAC Alsace a demandé l'obtention du label « Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National » dans le cadre du futur conventionnement ;
- **Comédie de Colmar** : elle a créé une jeune troupe d'insertion professionnelle partagée avec le CDN de Reims, constituée de 15 jeunes artistes issus de différentes écoles (Théâtre National de Strasbourg, Institut international de la marionnette de Charleville Mézières, Centre national des arts du cirque de Châlons en Champagne). Celle-ci jouera notamment dans la nouvelle création du programme « Par les villages » et mènera sur toute l'année des actions de transmission, de sensibilisation, des ateliers... à destination notamment des publics éloignés de la culture. La Commission territoriale Région de Colmar a émis un avis favorable pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour ce projet, en complément de la subvention annuelle de 120 000 € de la Comédie de Colmar pour la réalisation de son projet artistique et culturel ;

- **TJP** : un recrutement est en cours pour la direction du TJP qui, en tant que Centre dramatique National, est assurée par un artiste. Le public familial et jeune doit constituer une part déterminante du public touché par le projet artistique de la future direction. Une place singulière réservée à la marionnette contemporaine est également attendue des partenaires, dans la poursuite du travail engagé par les précédents directeurs du TJP ainsi qu'une attention particulière à la dimension transfrontalière afin de favoriser la circulation des publics ;
- **CEAAC** : Le projet d'Alice Motard, nouvelle directrice du Centre européen d'actions artistiques contemporaines (CEAAC), depuis septembre 2021, s'articule en 2022 autour de deux axes qui seront les fils conducteurs de la programmation et des différentes actions notamment de médiation : d'une part, les modes de production, reproduction et circulation des images au regard de l'histoire d'un territoire où le rapport à l'imprimé est fondamental et, d'autre part, le vernaculaire, les savoir-faire locaux et populaires ;
- **Filature** : la Collectivité européenne d'Alsace a signé avec l'association, scène nationale, la ville de Mulhouse, la Région et la DRAC, une convention d'objectifs pour la période 2021-2024. Dans son projet artistique et culturel, la Filature a notamment maintenu son dispositif « Filature au collège », contribuant au développement des pratiques artistiques des jeunes, citoyens de demain. Elle poursuit également le déploiement d'actions ou parcours de sensibilisation en direction de publics spécifiques (petite enfance, personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en situation de précarité)
- **IEAC** : l'Institut Européen des Arts Céramiques(IEAC) bénéficie d'une convention d'objectifs pour la période 2020-2023. Dans le cadre du développement du pôle de compétence autour des arts céramiques, l'IEAC développe son offre de formation, de médiation et d'accompagnement technique et à la création en faveur des réseaux d'artistes, d'artisans d'art et de designers pour favoriser les collaborations, au sein d'un lieu d'expérimentation et de mutualisation des pratiques. L'IEAC accueille également des artistes dans le cadre de résidences de recherche et de création ou de résidences de territoire.

d) Pôles ressources musiques actuelles

Plusieurs structures œuvrant dans le domaine des musiques actuelles sont soutenues par la Collectivité européenne d'Alsace au titre de leurs rôles d'acteurs ressources structurant pour la filière des musiques actuelles. Ces acteurs remplissent des missions variées en matière d'accompagnement, de promotion mais aussi de coordination, de concertation et de mise en réseau tant en direction des amateurs que des artistes en voie de professionnalisation.

A ce titre, certains partenariats avec ces acteurs sont formalisés dans le cadre de conventions d'objectifs. Ainsi la collectivité a signé des conventions d'objectifs avec les Centres de ressources musiques actuelles (CRMA) Zone 51 à Sélestat, Réseau Jack à Haguenau, Artefact PRL à Strasbourg et Hiéro Colmar / ville de Colmar, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.

Le partenariat avec le CRMA de Mulhouse - le Noumatrouff - porté par la Fédération Hiéro Mulhouse fait l'objet d'une convention d'objectifs (2017/2021) associant la ville de Mulhouse, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace et s'inscrit dans le cadre du label Scènes musiques actuelles (SMAC) jusqu'au 31 décembre 2021. Cette convention, au titre du label SMAC, fera l'objet d'une proposition de renouvellement au courant de l'année 2022.

Enfin, le partenariat avec l'association Jazzdor s'inscrit également dans le cadre d'une convention (2017/2021) au titre du label SMAC associant l'Etat, la Région Grand Est, la ville de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace. A l'instar du Noumatrouff, cette convention, au titre du label SMAC, fera l'objet d'une proposition de renouvellement au courant de l'année 2022.

Il est précisé qu'il n'existe pas de convention d'objectifs avec les associations Les Sons d'la rue et Musiquesactuelles.net.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les 10 acteurs identifiés comme pôles ressources musiques actuelles pour un montant total de 202 720 €, réparti ainsi :

- 25 920 € pour le centre ressources musiques actuelles porté par l'association Zone 51 à Sélestat ;
- 25 920 € pour le centre ressources musiques actuelles porté par l'association Réseau Jack à Haguenau ;
- 25 920 € pour le centre ressources musiques actuelles porté par l'association Artefacts PRL ;
- 22 000 € pour le centre ressources musiques actuelles porté par la Fédération Hiéro Colmar ;
- 10 000 € pour le centre ressources musiques actuelles porté par la ville de Colmar ;
- 12 000 € pour la Fédération Hiéro Colmar pour la mise en œuvre de son projet artistique et d'une saison culturelle ;
- 28 000 € pour le centre ressources musiques actuelles de Mulhouse, le Noumatrouff porté par la Fédération Hiéro Mulhouse ;
- 12 960 € pour l'association Les Sons d'la rue ;
- 10 000 € pour l'association Musiquesactuelles.net ;
- 30 000 € pour l'association Jazzdor.

e) Festivals d'envergure

Le Collectivité européenne d'Alsace soutient le développement d'une offre festivalière sur l'ensemble de son territoire afin d'encourager la mise en lumière d'un ancrage territorial à travers un événement doté d'une identité artistique affirmée et d'un fort rayonnement. Plusieurs associations sont soutenues par la Collectivité pour la mise en œuvre du projet artistique de leur festival d'envergure.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les 5 festivals suivants pour un montant total de 184 500 € réparti ainsi :

- 35 000 € pour l'association Relais culturel de Haguenau pour le festival l'Humour des Notes ;
- 25 500 € pour l'association Espace Rohan de Saverne pour le festival Mon Mouton est un Lion ;
- 45 000 € pour l'association Quatre 4.0 pour le festival Ososphère ;
- 39 000 € pour l'association Décibulles pour le festival Décibulles ;
- 40 000 € pour l'association Musica pour le festival Musica ;

II. STRUCTURES RESSOURCES POUR LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Consciente que les pratiques artistiques en amateur sont une source de réussite éducative, d'acquisition de l'esprit critique, de construction de la citoyenneté et de lien social, la Collectivité européenne d'Alsace a pour objectif de soutenir l'accès à ces pratiques artistiques à tous les âges de la vie. A cette fin, elle soutient les associations dont les activités rayonnent à l'échelle alsacienne et participent à la réalisation des orientations de la Collectivité.

Les associations d'Université Populaire répondent aux enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace concernant la pratique artistique en amateur. Présentes sur l'ensemble du territoire Alsacien depuis près de 60 ans, leur vocation est de permettre d'apprendre et de progresser à tous les âges de la vie tout en favorisant le lien social.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir 2 associations pour la réalisation de leurs activités pour un montant total de 23 000 €, réparti ainsi :

- 11 000 € pour l'ALEP à Colmar, dont la part des activités culturelles et de formation représente près de 45 % de son programme global ;
- 12 000 € pour l'Université populaire du Rhin à Mulhouse qui propose de nombreux ateliers de de pratique artistique (photographie, pratique musicale et chorale...)

III. SOUTIEN AUX DEPENSES EN INVESTISSEMENT DES ACTEURS CULTURELS

Le dispositif d'aide pour l'achat de petits matériels dédiés à l'équipement scénique, numérique et technique des structures culturelles, voté en Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 8 juillet 2019 (délibération n° CP/2019/293), permet un soutien ciblé pour des projets d'investissement facilitant la création, la diffusion culturelle et l'éducation artistique.

L'aide peut atteindre jusqu'à 25% du montant HT (pour les collectivités) et TTC (pour les associations) des acquisitions ou des travaux et est plafonnée à 15 000 € par projet.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir l'association La Grenze pour l'acquisition de matériel son et lumière pour un montant total de 15 000 €.

La Grenze, lieu créateur de lien social dédié aux scènes artistiques émergentes et laboratoire urbain depuis 2019, mêle des populations diverses dans un esprit de bienveillance, d'accessibilité et d'ouverture autour de concerts, pratiques sportives, ateliers artistiques et échanges de savoirs. Elle a obtenu récemment le label « quartier culturel créatif ».

L'association pérennise ses actions au sein du quartier de la gare à Strasbourg et souhaite acquérir du matériel son et lumière pour un montant total de 80 070 €, de façon à réduire ses coûts de location de matériel.

IV. PARTENARIAT DE LA BIBLIOTHEQUE D'ALSACE AVEC LE GROUPEMENT D'INTERETS CULTURELS DE SARRE-UNION

Le Groupement d'Intérêts Culturels de Sarre-Union organise un festival du jeu en Alsace Bossue intitulé « La Bosse en Jeux » les 9 et 10 avril 2022 dans les salles de la corderie. Ouvert à tous, ce festival du jeu sera un lieu de rencontre, d'échange et de partage

intergénérationnel qui permettra à chacun de découvrir une grande variété de jeux, tout en participant à de nombreuses animations, tournois et parties de jeux

Dans le cadre du partenariat établi avec la Bibliothèque d'Alsace, le GIC a sollicité la contribution de la CeA sous forme d'intervention de personnel et de prêt de matériel. La participation de la Bibliothèque d'Alsace au festival du jeu « La bosse en jeux » sera l'occasion d'assurer, autour du jeu, une médiation sur les thématiques de l'éducation aux médias, la prévention des risques liés aux écrans, la création de jeux vidéo et la médiation parents/enfants autour de cette thématique.

L'intervention du personnel de la CeA et la mise à disposition d'éléments mobiliers et de jeux nécessitent la passation d'une convention de partenariat précisant les modalités du soutien de la CeA.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Ouest Alsace Saverne – Molsheim du 24 mars 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

I. Au titre du SOUTIEN AUX RELAIS ET OPERATEURS CULTURELS, LIEUX DE DIFFUSION, POLES RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES ET FESTIVALS

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement aux relais culturels pour un montant total de 605 760 €, détaillées dans l'annexe 1 jointe au présent rapport ;

-d'approuver et de m'autoriser à signer la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Relais culturel porté par l'association Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) jointe en annexe 2 au présent rapport ;

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement aux opérateurs culturels pour un montant total de 37 000 €, détaillées dans l'annexe 1 jointe au présent rapport ;

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement aux lieux de diffusion pour un montant total de 641 000 €, détaillées dans l'annexe 1 jointe au présent rapport ;

- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions financières, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les associations Théâtre du Marché aux Grains (annexe 3), CRAC Alsace (annexe 4), CEAAC (annexe 5), APCA – Théâtre de la Choucrouterie (annexe 6), Pôle sud (annexe 7), TJP (annexe 8), jointes au présent rapport ;

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions aux pôles ressources musiques actuelles pour un montant total de 202 720 € détaillées dans l'annexe 1, jointe au présent rapport ;

- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions financières jointes en annexe au présent rapport à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les associations Zone 51 (annexe 9), l'association Réseau Jack (annexe 10), l'association Artefact PRL (annexe 11), l'association Fédération Hiéro Noumatrouff (annexe 12) et l'association Jazzdor (annexe 13) ;

-d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions aux festivals d'envergure pour un montant total de 184 500 € détaillées dans l'annexe 1, jointe au présent rapport ;

-de préciser que pour les autres structures, l'octroi et le versement des subventions mentionnées dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération se fera conformément aux conventions d'objectifs déjà en cours, qui s'appliquent pleinement aux subventions 2022 ;

- de préciser que les crédits seront prélevés sur les opérations et les imputations mentionnées dans l'annexe 1 jointe au présent rapport. Ces subventions seront versées en une seule fois pour les structures non conventionnées et selon les modalités prévues dans les conventions pour les structures concernées.

II. Au titre du SOUTIEN AUX STRUCTURES RESSOURCES POUR LA PRATIQUE ARTISTIQUE

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement aux structures ressources pour la pratique artistique, pour un montant total de 23 000 €, détaillées dans l'annexe 1 jointe au présent rapport ;

- de préciser que les crédits seront prélevés sur les opérations et les imputations mentionnées dans l'annexe 1 jointe au présent rapport. Ces subventions seront versées en une seule fois.

III. Au titre du SOUTIEN AUX DEPENSES EN INVESTISSEMENT DES ACTEURS CULTURELS

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement de 15 000 € à l'association La Grenze pour l'acquisition de matériel son et lumière.

- de préciser que les crédits seront prélevés sur les opérations et les imputations mentionnées dans l'annexe 1 jointe au présent rapport. Ces subventions seront versées en une seule fois.

IV. Au titre du PARTENARIAT DE LA BIBLIOTHEQUE D'ALSACE AVEC LE GROUPEMENT D'INTERETS CULTURELS DE SARRE-UNION

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêts Culturels de Sarre-Union pour la participation de la Bibliothèque d'Alsace au festival du jeu d'Alsace Bossue « La bosse en jeux » (annexe 14).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY